**Conseil Consultatif de Quartier Beauséjour**

**28 Mars 2017**

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

* Le compte rendu

-Il doit être validé par tous les partenaires.

Il n’est pas assez explicite : le rédiger par thématique avec un point sur l’avancement des demandes.

- Préciser quel partenaire propose les demandes : par exemple, c'est la commune qui demande aux usagers de prévenir la police municipale pour tout débordement de haies qui gênent le cheminement des piétons sur les trottoirs.

- Le conseil de quartier souhaite que le compte rendu soit publié sur le site Internet de la ville ou sur celui de l'association du quartier.

* À propos des projets de la ville au sein du quartier

Le Conseil de quartier aurait voulu être consulté en amont du projet de la commune, sur le parking du lac. Remarque : le revêtement utilisé n'est pas en harmonie avec l'espace naturel du Lac : sa couleur est trop foncée.

**ÉLAGAGE, ARBRES A** **ABATTRE**

Élagage à réaliser

* Sur la route de Limours, en bordure de la Réserve naturelle, entre le feu rouge et la première maison car les branches bouchent la visibilité pour les véhicules.
* Sur l'avenue Guy de Coubertin : l'élagage sera finalisé fin mars.
* Sur l'avenue des Molières : l'élagage est programmé en novembre 2017.
* Sur le cheminement de l'ancienne voie ferrée : des arbres cassés constituent encore un danger pour les promeneurs.

Arbres à abattre

* Certains membres du conseil demandent l'abattage de 2 peupliers, au lac, à côté du transformateur, pour des raisons de sécurité : crainte de les voir s'effondrer.
* Proposition du conseil : si on veut des places de stationnement supplémentaires devant la boulangerie des trois moulins, il faut abattre quelques platanes, afin de dégager de l'espace pour des places de stationnement.

**CIRCULATION**

* Étude de circulation : Pourquoi la commune souhaite-t-elle réaliser une étude de circulation? Pas utile à l'échelle du quartier, selon le Conseil. Les flux de circulation et la circulation de transit (*du chemin de Coubertin vers la route de Limours et inversement*) sont déjà connus et des sens uniques autour du Lac sont déjà en place. L'accès au domaine de Saint Paul par la rue de la Paix est déjà utilisé lors des manifestations.
* Vitesse excessive des véhicules : le conseil demande toujours d'installer des panneaux de limitation à 30km/h.
* Avenue Guy de Coubertin : la commune a programmé sa rénovation en 2018/2019.
* Carrefour route de Limours/Avenue des Molières dangereux : le feu de circulation a été réglé et la commune prévoit de revoir l'organisation de ce carrefour fin 2017.
* Entrée du Domaine de Saint-Paul, route de Limours : les membres du conseil proposent de réaliser un aménagement car cette entrée est peu accessible quand on arrive de la commune des Molières. Par ailleurs, un certain nombre de voitures y font demi-tour.
* Avenue des Molières, en direction de la route de Limours, les véhicules se déportent systématiquement dans le virage : sécuriser les voies de circulation en les matérialisant par une ligne blanche, non continue.
* Étude du pôle gare: Monsieur Romeuf, suite à sa participation à une réunion avec le bureau d'études Artelia, pointe le fait que l'aménagement routier ou piéton du carrefour de la gare n'est pas inclus dans ce projet. En revanche, l'accès côté avenue de la Terrasse, pour les habitants des quartiers sud, est prévu.

**STATIONNEMENT**

* Parking du lac : L'emplacement du panneau d'information de la zone bleue est peu visible quand on arrive sur le parking.
* Du fait de la création de ce nouveau parking devant l'hôtel, il y a un report du stationnement sur le parking du tennis club et de la MLC. Proposition du conseil de quartier : installer un panneau d'information qui précise que ces places sont réservées aux usagers de la MLC et du tennis.

**VOIRIE**

* Avenue des Molières: sur le trottoir des dalles étaient disjointes et représentaient un danger pour les piétons. La commune a fait réaliser un cheminement en lieu et place des dalles. Les travaux sont presque terminés mais le conseil a constaté qu'un remblai serait nécessaire de chaque côté de ce cheminement.
* Passage pour piétons : au croisement de la rue du Moulin et de l'avenue Guy de Coubertin, le conseil demande la création de 2 passages piétons sur l'avenue de Coubertin.
* Trottoir : avenue des Molières, au niveau du pont sur le Montabé, un morceau de bordure de trottoir est cassé, et des affaissements sont à combler, de part et d'autre d'un regard d'assainissement.
* Nids de poule et affaissements de voirie: Rue de l'étang, quelques affaissements importants seraient à combler.

**PROPRETÉ**

* Les services techniques ont procédé récemment au nettoyage de tous les panneaux indicateurs
* Escalier de la Folie : un nettoyage a aussi été effectué.
* A L'extrémité ouest de l'avenue des Molières, des déchets végétaux encombrent le trottoiret sont à enlever.
* Nouveau parking du lac : la poubelle, qui existait à cet endroit, n'a pas été replacée.
* Au lac : la commune précise que le déversoir est nettoyé régulièrement et les poubelles vidées. Certains membres du conseil ont constaté que des feuilles mortes stagnaient en une couche épaisse au fond du déversoir. Il serait nécessaire de le nettoyer en profondeur.

**AMÉNAGEMENT DU LAC**

* SÉCURITÉ URGENT. Les berges du Lac: les usagers constatent que des trous de plus en plus importants, dans les berges constituent un réel danger pour des enfants ou des adultes qui s'approcheraient de l'eau.
* Les barrières autour du Lac devront être repeintes et réparées puisqu'elles ne seront pas changées comme cela avait été présenté initialement dans le projet.
* AVRIL 2017: un terrain de boules de taille réglementaire comprenant un dispositif de drainage, sera réalisé le long du minigolf.
* À proximité du terrain de boules, les membres du conseil demandent l'installation de 2 bancs.
* Les lumières du cheminement seront remises en état
* Une racine dépasse du sol près du minigolf entre un banc et l'arbre: à enlever.
* Des trous dans la partie prairie sont signalés par des piquets. Ils sont à combler.
* Esthétique naturelle: certains membres du conseil demandent la possibilité de planter des arbustes le long du Montabé, avec un espacement raisonnable, afin de cacher les murs en béton des propriétés qui jouxtent la rivière.

**BÂTIMENTS**

* Sécurité : des moellons se désolidarisent du parapet du Pont de 16 m qui se situe dans le prolongement de l'avenue des Molières avec un risque de chute sur les promeneurs.

**NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Le conseil de quartier est d'accord pour s'investir dans l'animation de nettoyage de printemps, le samedi 20 mai, proposée par le Parc naturel en collaboration avec la mairie.

Des parcours vont être proposés par le conseil, la commune fournira les sacs et le pot convivial à la fin de l'animation. Le point de départ se fera à proximité du futur terrain de boules.

**AUTRES**

* Collecte des déchets ménagers à l'ancienne mairie : les membres du conseil demandent à ce qu'une plus grande communication soit faite à ce sujet.

**QUESTIONS**

* Le conseil consultatif souhaite connaître les emplacements des caméras de sécurité dans leur quartier.
* L'absence de PPRI au niveau de la commune, peut-il mettre en cause notre nouveau PLU?

**PROPOSITION**

* Les membres du conseil proposent de mettre à jour le règlement du Lac afin de le soumettre ensuite aux services de la mairie.